

SAS SMG AUTOS 80
REPARATEUR AGREE

RUE HELENE BOUCHER
80136 RIVERY

Tél.: 03 22 69 24 24

IBANFR7616275001000800049331231

E-mail : atelier@smgautos80.com

Capital : 50000€ Euros

APE 7010Z

SIRET 89835418800028

RCS 898354188 AMIENS

TVA intracommunautaire : FR 26 898354188



FACTURE N° 2026004712 du 14/09/2026 - Ets 01

Page 1/1

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMETRAGE	N° COMMANDE
37490	30230		PEUGEOT	VF3CCBHZMGW043183 208	EG-384-RZ	125650	

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
REPLACEMENT INJECTEUR D UREE						
DEFAULT ANTI POLLUTION VOYANT MOTEUR						
(MUL) COLLIER METALLIQUE	1684449480	1.00	6	8.91	8.91	8.91
COLLIER FIXATION ECHAPPEMENT	1692660180	1.00	6	17.90	17.90	17.90
INJECTEUR LIQUIDE CATALYTIQUE	9802763880	1.00	6	186.41	186.41	186.41
MISE HORS PRESSION CIRCUIT	15E1LS	0.10	6	90.00	90.00	9.00
ALIMENTATION D'UREE SUPPLEMENT						
REPLACEMENT INJECTEUR D'UREE	16E33A	0.60	6	80.00	80.00	48.00
SUR VEHICULE						
PROGRAMMATION	4563	1.00	6	90.00	90.00	90.00
- ESSAI APRES TRAVAUX -	95P04A	0.25	6	85.00	85.00	21.25

Les opérations donnant lieu à facture sont constituées de livraisons
de biens et de prestations de services.

Option pour le paiement de la TVA d'après les débits.

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE DEMANDE CONCERNANT L'ACHAT
D'UN VEHICULE NEUF OU D'OCCASION

IBAN: FR 76 1627 5001 0008 0004 9331 231

PAYÉ

www.peugeot.fr	TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		TOTAL T.T.C.
	381.47	6	381.47 20.00% 76.29	457.76

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT		
N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE

2026004712/30230

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de la facture ou par chèque à l'ordre de notre établissement. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur. RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 621-122 du Code de Commerce".

Payable le : 14/09/2026